



Document de stratégie nationale de la phase opérationnelle VI (OP6) du PMF/FEM Burkina Faso

Table des matières

Liste des tableaux.....	III
Liste des cartes.....	IV
Sigles et Abréviations.....	V
INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	2
II. LA PHASE OPÉRATIONNELLE VI DU PMF/FEM.....	4
2.1 RAPPEL DE LA PHASE OPERATIONNEL V.....	4
2.2 LA PHASE OPERATIONNELLE VI DU PMF/FEM.....	7
2.2.1 <i>La phase VI du PMF/FEM au niveau mondial</i>	7
2.2.1.1 Les objectifs de la phase.....	7
2.2.1.2 Les domaines focaux du FEM.....	7
2.2.1.3 Les initiatives stratégiques de la phase opérationnelle VI.....	7
2.2.2 <i>La phase opérationnelle VI du PMF/FEM Burkina Faso</i>	8
2.2.2.1 Objectifs, résultats.....	8
2.2.2.2 Les initiatives stratégiques.....	8
2.2.2.3 Le public cible.....	8
2.2.2.5 : Les principes directeurs.....	13
2.2.2.6 Les niches de la phase opérationnelle VI er priorités nationales.....	17
2.2.2.7 Le Grandmaking+.....	20
2.2.2.8 Utilisation des fonds du FEM pour phase opérationnelle VI au Burkina Faso.....	21
2.2.2.9 Partenariat pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle VI.....	22
2.2.2.10 Cadre des résultats de la stratégie OP VI du PMF/FEM.....	23
2.2.2.11 Mobilisation des ressources.....	25
2.2.2.12 Gestion des risques.....	25
ANNEXES.....	27
ANNEXE 1 : SITUATION DE REFERENCE DES REGIONS DU CENTRE EST ET DU CENTRE SUD.....	28
ANNEXE II : IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA STRATEGIE.....	33

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : Résultats, effets des projets de la phase opérationnelle V (2014-2015).....	5
Tableau N° 2 : Situation de référence des deux (2) régions prioritaires.....	10
Tableau N° 3: Situation des conventions signées et des textes nationaux.....	17
Tableau N° 4 : Contribution du PMF/FEM aux priorités nationales par domaines focaux du FEM...	18
Tableau N°5 : Contribution du PMF/FEM aux priorités nationales.....	19
Tableau N° 6 : Cadre des résultats de la stratégie OP 6 du PMF/FEM.....	23
Tableau N° 7 : Risques identifiés pour la phase opérationnelle VI.....	26

Liste des cartes

Carte 1 : Zone d'intervention pour la phase opérationnelle VI du PMF/FEM.....9

Sigles et Abréviations

A3E	Association des Etudiants Etrangers (Ouest France)
ADM :	Analyse et Développement des Marchés
ANPFNL	Agence Nationale de Produits Forestiers Non Ligneux
ASIENA	Association Inter Instituts, Ensemble et Avec
CBD :	Convention sur la Diversité Biologique
CLG:	Comité Local de Gestion
CNP :	Comité national de Pilotage
CONEDD :	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
Fonds CORE	Fonds propres
CPMT :	Central Programme Management Team
DGADI	Direction Générale de l'Aménagement et du Développement de l'Irrigation
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
GMW	Association Ga Mo Wigna
MOA :	Mémorandum of Accord
NAP :	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
NATURAMA	Fondation des Amis de la Nature
NBSAP :	Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique
NIP :	Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm
NPFE :	Exercice de Formulation du Portefeuille de projets
OCB :	Organisation Communautaire à la Base
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ONG :	Organisation Non gouvernementale
OP VI :	Phase opérationnelle VI
PAPSA	Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PASF	Programme d'appui au Secteur Forestier
PFO :	Point Focal Opérationnel
PMF/FEM:	Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNA :	Programme National d'Adaptation.
PNAF	Programme National d'Aménagement des Forêts
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNSR	Programme national du secteur rural
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PONASI	Projet Po-Nazinga-Sissili
POPs :	Polluant organique persistant
PRP	Projet Riz Pluvial
SC:	Convention de Stockholm

SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SGP :	Small Grant Programme
SNU :	Système des Nations Unies
STAR :	Structure Transparente d'Allocation des Ressources
STD	Service Technique Déconcentré
UNFCCC :	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNOPS :	United Nations Office for Projects Service
WLV	Wéog La Viim

INTRODUCTION

Le processus d'élaboration de la stratégie opérationnelle de phase du PMF/FEM est un exercice se renouvelant après 4 ans à la fin d'un cycle de mise en œuvre d'une phase opérationnelle précédente et le démarrage d'une nouvelle. Cette élaboration tient compte des orientations générales du PMF/FEM de la phase correspondante du FEM et des stratégies, politiques et dispositions légales nationales. Ce processus qui est participatif implique toutes les parties prenantes dans toutes les étapes, du choix des zones d'intervention à la validation du document de stratégie.

Pour la phase opérationnelle VI qui démarre, l'élaboration de ce document de stratégie nationale de la phase Opérationnelle VI est une décision de l'atelier des coordonnateurs du programme PMF/FEM de l'Afrique francophone tenu du 8 au 12 Juin à Marrakech. Des Directives ont été données pour l'élaboration et la validation du document de stratégie nationale de la phase Opérationnelle VI.

Ainsi des concertations avec le CNP et avec les parties prenantes clés du programme ont abouti à un choix motivé des régions du Centre Sud et du Centre Est, deux régions qui ont été cooptées en 2014.

Un consultant a été recruté pour l'élaboration du document. Celui-ci a eu des entretiens avec les différentes parties prenantes clés au niveau national, et a réalisé une étude en vue de l'établissement de la situation de référence dans les deux régions du Centre Sud et du Centre Est.

Les informations et données collectées au cours des concertations avec les parties prenantes ont permis d'élaborer une première version de la stratégie de la phase opérationnelle VI, soumise à la Coordination nationale et au Comité Nationale de Pilotage pour des amendements et des observations.

La nouvelle version du document prenant en compte les observations et amendements de ces deux structures est soumise à l'atelier des parties prenantes pour examen et validation. Le document validé par les parties prenantes sera soumis au CPMT, Direction Générale du programme PMF/FEM basée à New York pour approbation.

Outre l'introduction, le document de stratégie nationale de l'OP VI s'articule autour des éléments ci-après :

- Le contexte de l'environnement du PMF/FEM Burkina ;
- Un bref rappel de la phase opérationnelle V ;
- La présentation de la phase et de la stratégie de la phase opérationnelle VI du PMF/FEM Burkina;
- Les annexes.

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Le Burkina Faso est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé dans la partie soudano sahélienne et exposé à la variabilité climatique, aux effets du changement climatique et à une dégradation importante de l'environnement. D'une superficie de 274 000 km², sa population résidente est estimée à de 14,7 millions d'habitants et vit à plus de 86% en milieu rural d'activités de production agro-sylvo-pastorale.

Il est caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne annuelle de 350 mm au Nord à plus de 1000 mm au Sud-ouest. Ainsi environ 65% du pays est situé dans la zone semi-aride comprise entre les isohyètes 500 et 800 mm (PAN/LCD, juillet 1999). La pluviométrie connaît depuis le début des années 1970 de fortes variations interannuelles, résultant en une sécheresse chronique. L'ensemble des isohyètes a ainsi connu un déplacement vers le Sud avec une baisse de 100 mm environ. Cette évolution du climat doublée de facteurs socio-économiques défavorables résultant d'une croissance démographique élevée, a contribué à une modification significative du milieu biophysique avec comme effet les principales conséquences visibles suivantes:

- une dégradation de la végétation sous les effets pervers de la désertification, de la pression agricole, des feux de brousse et du croît du bétail ;
- une régression de nombreuses niches écologiques et des superficies forestières entraînant la réduction des produits de la cueillette et la disparition d'espèces végétales endémiques ;
- l'appauvrissement de la faune sauvage consécutive à la surexploitation, à la dégradation des habitats et aux migrations transfrontières d'espèces et de troupeaux à la recherche d'habitats plus favorables.

Il est donc exposé à la variabilité climatique, aux effets des changements climatiques et à une dégradation importante de l'environnement.

Pour réaliser ses objectifs de développement en général, et celui de la protection de l'environnement en particulier, le Gouvernement du Burkina Faso a formulé des stratégies et politiques dont les plus importantes actuellement sont la SCADD et le PNSR. Il a par ailleurs mis en place de nombreux plans et programmes dont :

- le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) dont la phase 3 est en cours ;
- le Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF), le Programme d'appui au Secteur Forestier (PASF), le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) ;
- les Programmes d'Hydraulique (villageoise et pastorale, agricole, de gestion et de protection des ressources en eau) ;
- des programmes de recherche en production forestière, en gestion des ressources naturelles et systèmes de production, en production végétale et en production animale ;
- L'adoption des stratégies et plans d'action des conventions cadre des Nations Unies sur la diversité biologique, les changements climatiques.

C'est pour ce faire que le Burkina Faso a procédé à des réajustements progressifs sur le plan institutionnel et politique pour assurer une évolution constante de la perception des questions environnementales. Ainsi, en est-il de :

- la redéfinition des missions du Ministère chargé de l'environnement ;
- la création le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) ;
- la mise en route du processus de décentralisation qui a abouti depuis 2006 à la

communalisation intégrale avec des organes élus dans les différentes collectivités territoriales (Régions et Communes). Ces structures constituent des maillons de facilitation des actions de développement et des cadres de responsabilisation des populations au processus de développement durable ;

- la mise en place de jeunes chambres d'agriculture.

Le Burkina Faso a également ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la gestion des ressources naturelles, aux changements climatiques, aux produits chimiques, etc. Ce faisant, il est partie prenante de celles-ci et des institutions mises en place pour leur gestion. C'est pourquoi il bénéficie des appuis du FEM mis en place en 1991 après le sommet de Rio pour assurer le financement des différentes conventions (CDB, CC, LCD, SC). Le FEM est un mécanisme de financement pour l'amélioration de l'état de l'environnement mondial.

Le FEM assure en particulier son appui aux différents pays en voie de développement et aux pays insulaires engagés dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement mondial. Les domaines focaux du FEM sont (i) la biodiversité, (ii) les changements climatiques, (iii) la dégradation des terres, (iv) les eaux internationales et (v) les produits chimiques dont les polluants organiques persistants (POPs) ; (vi) la Gestion durable des forêts (vii) les approches intégrées (seulement dans le cadre de FEM 6).

Afin de tirer profit des initiatives communautaires, du dynamisme du milieu et des solutions locales susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes de l'environnement mondial, le FEM a mis en place un Programme de Micro Financement (PMF). Ce sous mécanisme permet le financement direct d'actions initiées par les communautés et les organisations et associations à la base. La gestion de ce sous mécanisme est assurée par le PNUD au nom du PNUE et de la Banque Mondiale.

Au Burkina Faso, le Programme de Micro Financement du FEM (PMF/FEM), implanté en 1992, a démarré ses activités depuis 1994. Il apporte un appui technique, matériel et financier aux ONG, associations et organisations communautaires à la base (OCB), menant des activités dans les domaines focaux du FEM. Il évolue en phases de 5 années, en adéquation avec les cycles du FEM dont il émane. La zone d'intervention a dans un premier temps concerné tout le territoire national avant une option de concentration géographique et thématique pour prendre en compte les réalités régionales et le souci d'efficacité, d'efficience et d'impacts plus grands.

La phase opérationnelle V a été officiellement close le 31 Décembre 2014. La phase opérationnelle VI débute. Une grande expérience a été vécue et de riches enseignements ont été tirés. En outre, le contexte environnemental, social et politico-institutionnel du Burkina Faso a évolué depuis l'adoption en novembre 2011, par l'atelier des parties prenantes de la stratégie nationale de la phase opérationnelle V.

Aussi, pour permettre au programme PMF/FEM de remplir au mieux sa mission auprès du Gouvernement et du mouvement associatif, le document de stratégie de la phase opérationnelle VI est élaboré conformément aux orientations stratégiques du CPMT, aux politiques et priorités nationales en matière d'environnement, aux résultats des échanges avec les parties prenantes clés au niveau national et régional, aux conclusions de l'étude sur la situation de référence dans les régions du Centre Est et du Centre Sud, retenues comme zones de concentration des interventions de la phase opérationnelle VI.

II. LA PHASE OPÉRATIONNELLE VI DU PMF/FEM

2.1 Rappel de la phase opérationnel V

La phase opérationnelle V a démarré effectivement en 2011 et s'est achevée en 2015. Le document de stratégie de la phase opérationnelle V, élaboré par la Coordination Nationale, a été approuvé dans un premier temps par le Comité National de Pilotage puis validé par l'atelier national des parties prenantes en novembre 2011. Il a été également soumis au Central Program Management Team (CPMT) ou Direction Générale du programme PMF/FEM basée à New York pour approbation.

Cette phase opérationnelle V, tout en s'inspirant des acquis des phases précédentes dans les différents domaines focaux et transversaux du PMF/FEM, les a renforcés. Elle s'est fondée sur une démarche participative et itérative et sur les principes directeurs suivants (i) concentration géographique et thématique des interventions, (ii) durabilité du programme et des projets, (iii) appropriation des projets, (iv) renforcement de la gouvernance locale, (v) renforcement du suivi évaluation (développement d'un partenariat actif (vi) mobilisation des ressources, (vii) communication et gestion des connaissances (viii) genre et équité.

Les zones d'intervention approuvées par les parties prenantes sont (i) les régions des Cascades, des Hauts Bassins, du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est pour les projets relatifs à la diversité biologique et des changements climatiques ; (ii) les régions du Nord et du Centre Nord auxquelles ont été associées en 2014 celles du Centre Est et du Centre Sud pour les projets fondés sur la dégradation des terres (iii) la province du Kadiogo et la ville de Bobo Dioulasso autour des projets liés aux Polluants Organiques Persistants (POPs) et de projets d'intérêt spécifique.

Dans chacune des zones, les activités transversales ont été prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des projets financés (renforcement des capacités/compétences des bénéficiaires, genre et équité sociale, appui à l'analyse et/ou à l'application des politiques nationales en matière d'environnement et de recherche appliquée intéressant les domaines suscités). La mise en œuvre de la phase V s'est également fondée sur un dispositif institutionnel reposant sur:

- le Comité National de Pilotage (CNP) constitué de représentants expérimentés des parties prenantes (Gouvernement, PNUD, Partenaires, SPONG,...) qui a (i) tenu des sessions d'analyse des requêtes de financement de projets, (ii) réalisé des missions terrains d'identification des projets présélectionnés (vérification de l'appropriation, contenu...), (iii) effectué des sorties de suivi de la mise en œuvre de certains projets approuvés ;
- La Coordination Nationale du PMF/FEM composée de 2 personnes, qui a coordonné et piloté la dynamique au niveau national tout en assurant l'interface administrative avec le PNUD, le gouvernement et les autres partenaires ;
- Les Directions Régionales en charge du développement rural et particulièrement celles chargées de l'environnement qui ont contribué aux activités d'information du mouvement associatif dans les régions, l'appui au montage technique des requêtes et de suivi de la mise en œuvre des projets approuvés par le CNP et financés.

Avec les fonds CORE et STAR, les cofinancements des bénéficiaires de l'Etat et de ses partenaires dans certains cas, le financement de 35 projets portés par des groupements, des

associations et des organisations spécifiques. Un montant total de \$US 1 342 751 a été investi pour ces projets qui ont été réalisés dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques, de la dégradation des terres et des produits chimiques (POPs). Ils ont été mis en œuvre au profit de 229 483 membres d'organisations communautaires à la base dont 117 201 femmes.

Tableau N° 1 : Résultats, effets des projets de la phase Opérationnelle V (2014-2015)

Domaines	Résultats quantitatifs	Effets
Diversité Biologique	58 376 ha de forêts sauvegardées	
Dégradation des terres	1004 ha de terres récupérées 1 639 ha de terres fertilisées	3 278 tonnes de récoltes additionnelles 983 400\$US de revenus additionnels
Changements climatiques	6 fours à haut rendement énergétiques construits et utilisés 1000 kits solaires installés dans 10 villages au profit de 6000 personnes environ 20 bassins de rétention en eau réalisés et utilisés pour un arrosage de compensation	340 tonnes de carbone séquestré 9216 m3 de bois économisé, équivalent à 9216 ha de formations naturelles sauvegardées Résilience des cultures aux sécheresses plus accrues Capacités de résilience des populations aux Changements climatiques plus accrues
POPs	48 000 tonnes sachets plastiques récupérés et transformés en objets utilitaires	préservation de l'environnement du péril plastique amélioration des revenus aux femmes engagées
Aspects transversaux	175 membres de CLG formés en gestion de projets 1426 personnes formées sur divers thèmes Un voyage d'échange d'expérience grands-mères du Ghana et du Burkina Un centre de formation de GM en voie de réalisation 7 nouvelles grands-mères en formation en Inde	nombre de projets en difficulté réduit qualité et régularité des rapports financiers améliorées appropriation de l'initiative grands-mères ingénieures de solaire par le Gouvernement et le PNUD Visibilité et grand succès de cette initiative connue et reconnues à large échelle (2 prix, nombreux articles de presse, 2 documentaires)

Par ailleurs, au cours de la phase opérationnelle V :

- Une visite d'échange PMF/FEM Burkina Faso au PMF/FEM Ghana a été organisée ;

- La visibilité et la crédibilité du programme PMF/FEM se sont encore accrues grâce à la participation de la Coordination Nationale à différentes instances, ateliers, séminaires et rencontres organisés par le Gouvernement et d'autres partenaires ;
- L'initiative « Grands-mères Ingénieures du Solaire » a reçu un prix de \$US 50000 décerné par le fonds d'innovation pour l'Afrique ;
- Plusieurs organisations bénéficiaires ont été décorées par le Gouvernement ;
- La présidente de l'ADRDK a reçu une bourse de 3 ans de la Fondation Occitane pour une plus grande promotion du foyer dolo à gaz.

Quelques difficultés ont émaillé la mise en œuvre de la phase opérationnelle V. Il s'agit entre autres :

- Cyber-attaque du site Web du SGP Burkina le rendant non opérationnel et influant négativement sur la crédibilité et la visibilité du programme ;
- Absence d'un chauffeur entraînant des angoisses pour la réalisation des missions terrain (qualité et disponibilité des véhicules et des chauffeurs de location, sécurité des missionnaires....);
- Insuffisance du budget de fonctionnement ayant une incidence négative sur les activités du programme, notamment les missions de vérification et de suivi des projets sur le terrain et la formation des OCB;
- disponibilité insuffisante de certains membres du CNP très sollicités dans leurs structures d'origine ;
- le suivi insuffisant des projets mis en œuvre sur le terrain et la non systématisation de la capitalisation.

Enfin, et à l'instar des phases précédentes, des enseignements utiles ont été tirés. Au titre de ceux-ci on peut retenir :

- la qualité des relations du programme avec le Gouvernement et le PNUD s'est vraiment accrue. Ci-après quelques indicateurs pertinents et objectivement vérifiables de l'appréciation positive du programme PMF/FEM par le Gouvernement .En effet, le ministère de l'environnement et du développement durable est représenté au sein du Comité National de Pilotage par un cadre du Secrétariat en général;
- les capacités de négociation de la coordination nationale, alliées à l'appui très fort du PNUD ont permis la cooptation au sein du CNP du PAM, de l'UICN, de la coopération allemande, de OXFAM, de la société minière russe, Bissa Gold, du programme National Bio digesteur et de nouveaux membres de la société civile tel ASIENA le Réseau Africain des ONG actives en gestion des terroirs;
- le renouvellement du CNP a permis de mobiliser et d'accroître le nombre et la qualité des membres et de relever ainsi le défi de l'engagement des 50% du budget alloué ;
- le dévouement, l'esprit d'initiative de l'assistant et sa bonne maîtrise de son poste de travail ont grandement contribué au succès du programme ;
- l'esprit de famille et de sacrifice du CNP et de la coordination Nationale sont un atout majeur pour le succès du programme ;
- les activités de renforcement des capacités des acteurs engagés dans la dynamique sont incontournables pour non seulement assurer une meilleure connaissance du PMF/FEM mais également pour la gestion fluide et qualitative des dossiers de projets ;
- le succès de l'initiative grands-mères ingénieures du solaire est dû à l'engouement des communautés pour les activités d'électrification rurale par les Grands-mères ingénieures du solaire, à l'engagement des différents acteurs et surtout à l'impact immédiat et très visible de cette activité sur la préservation de l'environnement et la

réduction de la pauvreté des ménages bénéficiaires. Ce succès est à la base de la construction d'un centre régional de formation à Nobili (Région du Centre Sud).

2.2 La phase opérationnelle VI du PMF/FEM

2.2.1 La phase VI du PMF/FEM au niveau mondial

2.2.1.1 Les objectifs de la phase

- Objectif global

L'objectif global visé par la phase VI au niveau mondial est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et apportent de la valeur ajoutée à l'action nationale et mondiale ».

Pour l'atteinte de cet objectif des appuis techniques et financiers seront apportés aux organisations communautaires à travers les subventions aux projets des zones prioritaires et des zones complémentaires intervenant dans les domaines focaux du FEM et/ou les initiatives stratégiques définies pour la phase opérationnelle VI.

En outre, au regard de la réduction drastique des fonds Core de subvention aux projets, des recommandations pour l'utilisation de 70% des fonds dans les zones prioritaires et 30% dans les zones complémentaires ont été faites. Une étude en vue de l'établissement de la situation de référence dans les zones prioritaires pour plus d'efficacité et d'impact a été également requise. Enfin la mobilisation de ressources additionnelles auprès d'autres partenaires pour les projets et/ou le programme s'impose.

- Objectifs spécifiques et résultats attendus

Au regard de ses réalités environnementales et associatives, chaque pays doit financer des projets dans les domaines focaux et sur les initiatives stratégiques de l'OP VI ci-dessous :

2.2.1.2 Les domaines focaux du FEM

Ce sont :

- Diversité Biologique
- Changements climatiques
- Dégradation des terres
- Eaux internationales
- Produits chimiques

2.2.1.3 Les initiatives stratégiques de la phase opérationnelle VI

Les initiatives stratégiques de la phase opérationnelle VI sont définies ci-après :

- la conservation communautaire du paysage terrestre/marin ;
- l'agro-écologie intelligente ;
- les Co avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone ;
- l'initiation de coalitions locales et mondiales de gestion de substances chimiques ;
- l'initiation de plateformes de dialogue OSC-Gouvernement ;

- l'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones);
- la contribution à la gestion des connaissances.

2.2.2 La phase opérationnelle VI du PMF/FEM Burkina Faso

2.2.2.1 Objectifs, résultats

Les objectifs et les résultats sont les mêmes que ceux visés au niveau mondial mais adaptés aux réalités du Burkina en général et des zones d'intervention de la phase opérationnelle VI en particulier.

2.2.2.2 Les initiatives stratégiques

Les initiatives stratégiques retenues par les parties prenantes dans le cadre de cette phase opérationnelle sont :

- la conservation communautaire du paysage terrestre/marin,
- l'agro-écologie intelligente,
- les Co avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone,
- l'initiation de coalitions locales et mondiales de gestion de substances chimiques,
- l'initiation de plateformes de dialogue OSC-Gouvernement,
- l'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones)
- la contribution à la gestion des connaissances.

2.2.2.3 Le public cible

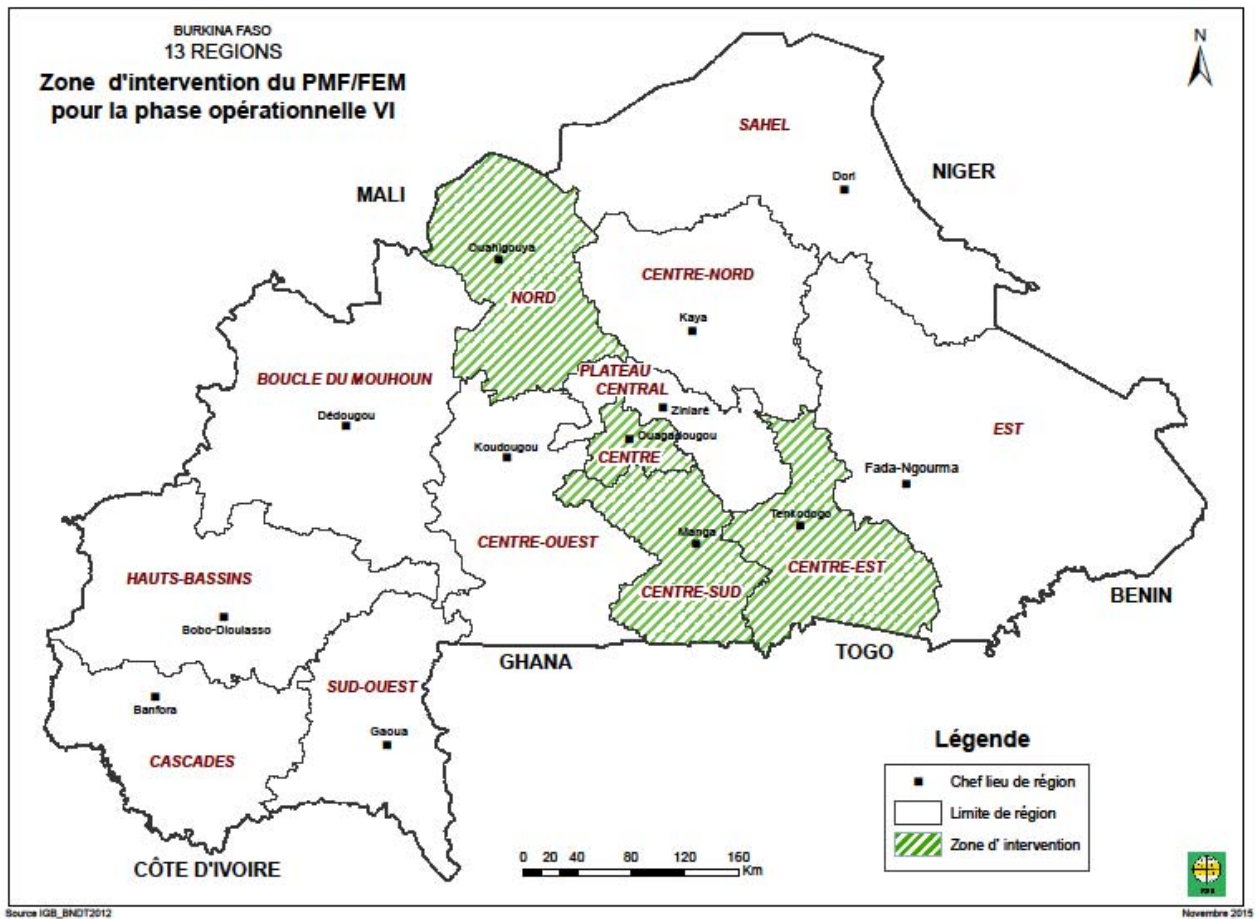
Le public cible se compose des organisations communautaires à la base, d'associations, et ONGs intervenant dans les domaines focaux du FEM et basées dans les zones d'intervention du programme.

2.2.2.4 Les zones d'intervention

Le choix des zones d'intervention a été laissé à l'initiative de chaque pays qui devra se baser sur ses réalités, l'expérience de la mise en œuvre des phases précédentes, les possibilités de financement pour déterminer celles-ci.

Sur la base de ces orientations, au regard du financement annoncé et à partir de l'analyse des acquis et insuffisances des phases précédentes, des résultats des concertations avec les parties prenantes clés au programme PMF/FEM du Burkina Faso au niveau national et régional, il a été décidé de concentrer le budget et les activités de la phase VI sur deux (2) régions, celles du Centre Est et du Centre Sud, Le centre est retenu comme zone complémentaire, notamment pour ce qui est des orientations stratégiques de OP6. La région du Nord, zone de concentration du Gouvernement pour l'utilisation de ses fonds STAR sera également prise en compte pour les projets relatifs à la dégradation des terres.

Carte 1 : Zone d'intervention pour la phase opérationnelle VI du PMF/FEM



Caractéristiques des deux(2) zones de concentration de OP VI

L'analyse des informations, données collectées et des échanges au cours des ateliers a permis de dresser la situation de référence dont les détails sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau N° 2 : Situation de référence des deux (2) régions prioritaires.

Axes d'intervention Eléments d'analyse	Centre Est	Centre Sud
Potentialités	<p>Pluviométrie satisfaisante sur le plan quantitatif</p> <p>Abondance relative des ressources naturelles surtout au Sud de la Région avec des forêts naturelles, des forêts reliques ou anthropiques</p> <p>Réseau hydrographique relativement dense avec le fleuve Nakambé et plusieurs barrages</p> <p>Zones aménagées (zones pastorale de la Nouhao, Zones villageoise cynégétiques)</p> <p>Accès facile au Ghana, au Togo et Ouagadougou</p> <p>Implantation du pôle de développement de Bagré</p> <p>Mouvement associatif important et assez dynamique (ONG, Associations, organisations communautaires) avec une forte implication des femmes dans la valorisation des PFNL.</p> <p>Existence d'associations pouvant jouer un rôle d'accompagnement d'autres associations ou organisations communautaires</p> <p>Production végétale couvrant les besoins alimentaires des populations</p> <p>Important cheptel (bovins, ovins, caprins et volailles)</p> <p>Disponibilité des services techniques déconcentrés pour accompagner le mouvement associatif et les organisations communautaire)</p> <p>Existence de collectifs d'associations pouvant constituer des espaces de dialogue avec le Gouvernement</p>	<p>Pluviométrie satisfaisante sur le plan quantitatif</p> <p>Ressources naturelles plus abondantes qu'au Centre Nord surtout dans la province du Nahouri avec les aires protégées Parc National TambiKaboré (PNKT) et des corridors, le Ranch de gibier du Nazinga, des forêts naturelles et de forêts reliques ;</p> <p>Existence de 5 zones pastorales</p> <p>Mouvement associatif important et assez dynamique</p> <p>Forte mobilisation féminine) autour des PFNL</p> <p>Réseau hydrographique relativement dense avec le Nazinon et plusieurs barrages répartis surtout dans les provinces du Bazega et du Zoundwéogo</p> <p>Accès facile au Ghana et à Ouagadougou</p> <p>Mouvement associatif important et assez dynamique (ONG, Associations, organisations communautaires)</p> <p>Existence d'associations pouvant jouer un rôle d'accompagnement d'autres associations ou organisations communautaires</p> <p>Production végétale couvrant les besoins alimentaires des populations</p> <p>Important cheptel (bovins, ovins, caprins et volailles)</p> <p>Disponibilité des services techniques déconcentrés pour accompagner le mouvement associatif et les organisations communautaire)</p> <p>Existence de collectifs d'associations ayant amorcé des regroupements pour constituer des espaces de dialogue avec le Gouvernement</p> <p>Construction d'un Centre Régional de Formation de « Grands-mères Ingénieures du Solaire en vue.</p>

Axes d'intervention	Centre Est	Centre Sud
Eléments d'analyse		
Contraintes	<p>Organisation de l'espace régional ne garantissant pas les activités des communautés d'éleveurs en dehors de la zone de la Nouhao : parcours, pâturage et abreuvement; Forte pression foncière sur les ressources naturelles pour assurer les activités d'exploitation agricole, démobilitation d'autres revenus,...); Pratiques impropres dans les zones de terroirs (coupe abusive de bois, feux de brousse, carbonisation, ébranchements sauvages, ramassage du sable); Insécurité foncière qui limite les investissements avec pour conséquence l'exploitation minière des espaces pour l'agriculture; Insuffisance des barrages et retenues d'eau; .Orpaillage avec des conséquences multiples (dégâts environnementaux, pollution,...) Faiblesse des moyens des services technique (Rh, matériels et financiers.</p>	<p>Tentative d'organisation de l'espace régional non aboutie qui limite les activités des communautés (particulièrement l'élevage: parcours, pâturage et abreuvement) Forte pression foncière sur les aires protégées pour les activités (exploitation agricole, mobilisation d'autres revenus,...) Braconnage dans les aires protégées à certaines périodes de l'année dans le ranch de gibier de Nazinga et le PNKT. Pratiques impropres dans les zones de terroirs et les espace protégeant les aires classées (coupe abusive de bois, feux de brousse, carbonisation, ébranchements sauvages, ramassage du sable) Insécurité foncière qui limite les investissements avec pour conséquence l'exploitation minière des espaces pour l'agriculture Orpaillage avec des conséquences multiples (déforestation, dégâts environnementaux, pollution,...) Insuffisance des barrages et retenues particulièrement au Nahouri Faiblesse des moyens des services technique (Rh, matériels et financiers.</p>
Menaces	<p>Forte pression sur les ressources naturelles : champs, bois d'énergie, pharmacopée, braconnage, pratiques culturelles, pêche, cueillette des produits immatures, ... Empiètement des aires protégées (Forêt classée de Sitenga dans la commune de Baskouré entièrement envahie) et pratiques destructives dans les domaines de terroir; Envahissement par les sachets plastiques; Obstruction des pistes et couloirs de passage et empiètement des aires protégées entraînant des conflits entre éleveurs et agriculteurs et entre éleveurs agriculteurs et services techniques de l'environnement Envahissement par les sachets plastiques; Utilisation abusive des pesticides herbicides non homologués du fait de la porosité des frontières; Appauvrissement des sols; Pollution du fait de l'utilisation abusive des produits chimiques polluants et autres produits utilisés dans l'orpaillage (cyanure et mercure) nocifs à la santé humaine et animale Gouvernance et fonctionnement déficients de certaines organisations du mouvement associatif (problèmes de leadership);</p>	<p>Forte pression sur les ressources naturelles tant dans les domaines des terroirs que des aires protégées: champs, bois d'énergie, carbonisation, pharmacopée, braconnage, pratiques culturelles, pêche, cueillette immature, ... Empiètement des zones protégées et pratiques destructives dans les zones tampons, corridors et espaces de terroir Ensablement des cours d'eau, barrages et retenues d'eau (au Bazega particulièrement) Exploitation de carrières de sable pour la construction du fait de la proximité de Ouagadougou, Envahissement des villes et villages par les sachets plastiques Utilisation abusive et incontrôlée produits chimiques polluants nocifs à la santé humaine et animale Obstruction des pistes et couloirs de passage et empiètement des aires protégées entraînant des conflits entre éleveurs et agriculteurs et entre éleveurs agriculteurs et services techniques de l'environnement Appauvrissement des sols Gouvernance et fonctionnement déficients de certaines organisations du mouvement associatif</p>

Les régions du Centre Est et du Centre sud offrent des opportunités importantes dont :

- Le potentiel de l'environnement en termes de ressources naturelles (faune, flore, hydrologie,...) encore disponibles à enrichir, protéger et sauvegarder ;
- Les conditions climatiques favorables à une telle préservation des ressources naturelles ;
- L'accès facile aux grands centres urbains (Ouagadougou particulièrement) et aux pays voisins (Ghana et Togo) pour l'écoulement des productions ASP ; toutefois, cet accès facile constitue également une source de contraintes et menaces dans certains cas (exploitation du bois d'énergie, introduction de produits chimiques non homologués,...) ;
- la forte implication des femmes dans les activités liées à la protection de l'environnement en relation avec l'exploitation des produits forestiers non ligneux qui leur fournissent des revenus appréciables.

Ces régions bénéficient par ailleurs de l'action de plusieurs intervenants constitués de l'administration, outre les services de l'administration générale (gouvernorat, haut-commissariat, préfecture et collectivités territoriales), des services déconcentrés de l'Etat chargés de l'agriculture, des ressources animales et de l'environnement (directions régionales et provinciales et services départementaux, de la Promotion de la Femme, de l'action sociale, etc.) Leurs interventions se concentrent sur l'appui conseil technique et dans quelques cas sur des appuis financiers provenant de projets gérés au sein de leurs ministères respectifs. Des projets et autres structures relevant de l'Etat comme le PAPSA, le PNGT2, le PAFASP, la PRP, l'ANPFNL, le PONASI, le FAARF, la DGADI y sont également présents. Ceux-ci interviennent dans les domaines socioéconomiques et environnementaux, afin de créer un cadre de développement durable.

Des ONG et autres institutions de développement tel que l'UICN, l'OCADES, TREE Aid, NATURAMA, Bornefonden, GMW, WLV, Bissakou-Pou, A3E, interviennent dans l'appui conseil aux communautés et dans les investissements dans le domaine de l'environnement.

Malgré les efforts consentis par ces partenaires, des défis importants restent à relever. Il s'agit entre autres de la préservation et du renforcement du potentiel existant à travers des projets portés par des associations et organisations communautaires conscientes des enjeux afin de le protéger contre les différentes agressions (braconnage, coupe abusive, feux de brousse, etc.). Pour ce faire, la promotion de plusieurs activités y relatives peuvent y être menées par le programmes PMF/FEM pendant la phase opérationnelle VI.

Il s'agit entre autres des activités ci-après qui peuvent être financées dans les domaines focaux du FEM ou des initiatives stratégiques de l'OP VI :

- La production de plants ;
- L'enrichissement des forêts existantes et/ou reboisement ;
- La protection de la faune contre le braconnage et l'utilisation de mauvaises pratiques ;
- La domestication d'espèces utilitaires ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- La protection des berges et des aires protégées (zones attenantes aux aires) ;
- L'exploitation non conflictuelle des ressources naturelles par les différents acteurs ;
- La défense et la restauration des sols et de la fertilité non seulement pour assurer la production mais également pour protéger les cours et plans d'eau (lutte contre l'ensablement, protection des berges) ;

- L'organisation de regroupements contre l'utilisation abusive et incontrôlée des produits chimiques ;
- La gestion des carrières de prélèvement de matériaux pour la construction (sable, gravillons,..) ;
- Le renforcement de la gouvernance au niveau du mouvement associatif pour une intervention plus dynamique et responsable autour de la gestion durable des ressources naturelles et de la création d'espaces de négociation et de dialogue autour des problèmes de développement durable ;
- Une plus forte implication et responsabilisation des jeunes, des femmes et d'autres catégories marginalisées dans les actions de protection et de conservation des ressources naturelles.

2.2.2.5 : Les principes directeurs

La mise en œuvre de la phase opérationnelle VI va être guidée par les principes suivants : La concentration géographique des interventions ; le cofinancement à travers le développement du partenariat ; l'intervention à la demande ; la bonne gouvernance ; la durabilité des acquis du programme ; la communication et le partage des connaissances ; le genre et l'équité.

- La concentration géographique : Le faible niveau général de ces financements en comparaison à celui des phases antérieures impose des choix stratégiques permettant une meilleure valorisation des fonds disponibles. Aussi, la concentration géographique se justifie par la nécessité de créer une synergie d'intervention. La réduction drastique des fonds CORE de subvention aux projets a conduit à la réduction des zones de concentration à 2 régions et la zone complémentaire à la région du Centre. Cependant, la nécessaire complémentarité avec le gouvernement dans le cadre de l'utilisation des fonds STAR ou de ceux du protocole de Nagoya s'impose afin de produire des effets et impacts plus importants et durables.

Ainsi, la mise en cohérence des interventions du PMF/FEM et des actions pilotées par le Gouvernement dans le cadre du FEM6 favorisera l'efficacité et la durabilité des acquis et effets. Cette complémentarité se fera dans les régions d'intervention prioritaires du PMF/FEM (Centre Est et du Centre Sud) et du gouvernement pour les fonds STAR (région du Nord) dans le cadre des projets de récupération des terres dégradées.

- Le cofinancement à travers le développement du partenariat : La mobilisation de ressources financières additionnelles auprès de partenaires actuels ou futurs pour le cofinancement des projets et du programme est incontournable. Ainsi, au-delà de la contribution en espèces et/ou en nature des organisations bénéficiaires, des partenariats seront développés par les requérants pour le cofinancement des projets pour lesquels les fonds alloués par le PMF/FEM. Par ailleurs, la Coordination nationale travaillera, avec l'appui du CNP et du PNUD au renforcement et au développement de relations partenariales avec certains intervenants dans les zones pour un cofinancement de projets relatifs aux domaines focaux et/ou initiatives stratégiques. Au niveau central un partenariat actif pourra être développé avec certaines structures du gouvernement tel le SP/CONEDD, le FIE. Ainsi, les coopérations bilatérales et multilatérales (Coopérations Autrichienne, Suédoise, Danoise, etc.) seront approchées par la Coordination Nationale avec l'appui du PNUD pour la négociation d'éventuels appuis financiers à travers des appuis directs aux projets, l'utilisation du PMF/FEM comme mécanisme d'octroi de leurs fonds aux organisations communautaires ou le cofinancement de certains projets d'intérêts partagés de la phase opérationnelle VI.

Au regard des défis à relever, une révision du Comité National de Pilotage, permettra de renforcer la diversité socio professionnelle et d'améliorer la disponibilité des membres. Un accent particulier sera mis sur la participation des femmes, des jeunes, du secteur privé dont les mines et des représentants des partenaires de coopération bi ou multilatérales.

- L'intervention à la demande : Le programme PMF/FEM doit trouver, avec les communautés, des solutions locales aux problèmes de l'environnement. La responsabilisation des communautés des zones d'intervention prioritaires et de celles des zones complémentaires dans la recherche des solutions aux problèmes environnementaux reste donc de mise. L'intervention à la demande sera maintenue afin de bien centrer le financement des projets sur leurs réalités physiques environnementales et leurs capacités de gestion. Les organisations communautaires éligibles soumettront leurs requêtes pendant les campagnes de collecte. Les sources d'informations sont celles utilisées lors des précédentes phases.
- La bonne gouvernance locale : L'implication des associations et des organisations communautaires dans le financement et la gestion des fonds des projets approuvés impose qu'elles aient des bonnes pratiques en matière de gouvernance afin d'assurer non seulement une mise en œuvre efficace et efficiente des projets, mais également une durabilité des acquis. Un accent sera mis sur cet aspect au cours de l'analyse des dossiers mais aussi au cours de l'identification des projets sur le terrain et sur l'appropriation des projets par les acteurs ou bénéficiaires.

Pour une appropriation des documentations d'élaboration des requêtes et pour accroître leurs chances de financements, les différentes organisations communautaires pourront se faire accompagner par les services techniques ou des associations intermédiaires disposant de ressources humaines compétentes pour le montage de leurs dossiers de projets. Ces organisations intermédiaires joueront le rôle d'organisation relais chargées de l'appui accompagnement tant pour l'élaboration que pour le suivi de la mise en œuvre des projets. En conséquence, elles ne peuvent pas être bénéficiaires de projets.

Des associations comme Bissakou-Pou, A3E, Venegré... dans la région du centre Est, Ga Mou Wigna, Weogo La Vim... dans celle du centre Sud peuvent jouer le rôle d'organisations relais. La réalisation d'un diagnostic institutionnel et organisationnel approfondi sera réalisée en vue du choix de celles pouvant effectivement assurer ce suivi- accompagnement. Des formations spécifiques en rapport avec certaines problématiques environnementales ou la gestion des projets pourraient alors être organisées à l'intention des agents des services techniques et des personnes ressources issues de ces associations relais.

- La durabilité : Elle va constituer un aspect important au cours de la phase opérationnelle VI pour permettre aux acteurs impliqués de disposer des capacités de gestion et de consolidation des acquis sur les plans technique, écologique et économique.

Ainsi : la mise en place des comités locaux de gestion des projets et la formation systématique des membres en gestion administrative et financière des projets, en mobilisation sociale et leadership sera maintenue et renforcée ; la prise de mesures de durabilité dès l'élaboration du projet et leur application effective lors de la mise en œuvre du projet feront l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse, de l'identification et de la reformulation des requêtes ; la réalisation d'activités

lucratives non dégradantes pour l'environnement pour la l'autofinancement des charges récurrentes et des activités à la fin des projets sera encouragée: le développement d'initiatives endogènes en matière de domestication d'espèces utilitaires sera le bienvenu.

- Le renforcement du suivi évaluation : Le suivi évaluation des projets qui a été le maillon faible de la phase opérationnelle V sera renforcé au cours de cette phase. Des organisations relais issues des zones d'intervention et sélectionnées par la Coordination nationale et le Comité national de Pilotage du programme seront impliquées dans les activités de suivi accompagnement .Cela permettra non seulement de mieux conduire les projets mais également de disposer de données sur les effets et impacts de leur mise en œuvre sur les plans écologique, social et économique. Leur intervention sur le terrain tout comme celle des services techniques sera effectuée avec des outils permettant la collecte de ces données.

Au niveau de la Coordination nationale et du Comité National de pilotage les missions de suivi et de supervision seront intensifiées (une fois au moins par semestre et par projet). Un accent sera mis sur la capitalisation, la diffusion et la valorisation des données collectées. Les canevas d'identification, de suivi évaluation ainsi ceux des rapports techniques et financiers utilisés pendant la phase V seront revus et simplifiés pour plus d'appropriation par les bénéficiaires et les partenaires impliqués.

- La communication et le partage des connaissances : Le niveau du financement de la phase opérationnelle VI, les orientations sur les actions à mettre en œuvre dans les régions prioritaires et complémentaires d'intervention, commandent qu'une attention particulière soit accordée à la communication et au partage d'expérience. Une telle importance est en relation avec :
- ✓ Le niveau de financement dans un contexte de forte progression de la demande d'appui (185 requêtes au cours de la dernière campagne de l'OP5) impose une communication soutenue avec: les OSC pour une bonne appréhension de la situation du programme au cours de cette 6^{ème} phase ; les parties prenantes pour un engagement plus fort et les appuis pour le financement des actions ; des partenaires tant techniques que financiers et stratégiques pour une conduite pertinente, efficace et efficiente du processus vers des résultats performants.
- ✓ L'intervention dans 2 nouvelles régions, l'expérience de départ en 2014 s'étant soldée par un nombre très réduit de projets approuvés (0/34 au Centre Est et 2/22 au Centre Sud). La communication doit par conséquent être mise à profit pour une meilleure information et pour encourager les acteurs dans l'identification d'initiatives innovantes et productives.
- ✓ L'implication incontournable des femmes, des jeunes et des populations vulnérables. La communication doit dans ce domaine permettre une meilleure compréhension des complémentarités entre les catégories socioéconomiques et la solidarité avec les personnes vulnérables.
- ✓ La nécessité de création de réseaux de partage entre les acteurs d'une région et/ou d'une région à l'autre non seulement pour échanger sur les expériences mais également pour diffuser les bonnes pratiques.

Des initiatives doivent être développées par la Coordination Nationale, le Comité National de Pilotage et les organisations requérantes/bénéficiaires pour une

meilleure circulation de l'information autour des requêtes (diffusion des résultats d'analyse des requêtes soumises, envoi et affichage de ces résultats au niveau des directions régionales en charge de l'environnement motivés, recherche de l'information auprès de la coordination nationale...) Ces dispositions favoriseront une meilleure connaissance du PMF/FEM, de sa démarche et de ses procédures. Un recours aux canaux locaux de diffusion de l'information constituera un atout majeur.

Pour ce faire plusieurs types d'activités pourraient être organisés :

- ✓ des émissions radiophoniques et/ou télévisées d'information sur la phase opérationnelle VI, sur des expériences et résultats probants,
- ✓ des ateliers et séminaires de formation,
- ✓ des visites de réalisations avec les parties prenantes et des partenaires engagés ou potentiels sur des expériences et résultats probants.
- ✓ la réhabilitation du site Web du PMF/FEM qui devra constituer un challenge important, celui-ci étant un canal de communication peu efficace pour les partenaires depuis son piratage.

Enfin, des efforts seront développés pour une capitalisation effective et le partage des expériences et des bonnes pratiques. A cette fin tous les outils de suivi, des missions de supervision, les résultats des ateliers de fin de projets seront systématiquement exploités.

- Le genre et l'équité : La promotion du genre et de l'équité sont déjà prises en compte par le programme dans l'analyse des dossiers de financement, dans la composition des comités locaux de gestion des projets, dans les activités de renforcement des capacités et la répartition des bénéficiaires des réalisations physiques des projets. Aussi, une attention particulière sera portée encore plus aux organisations communautaires de femmes requérantes notamment en ce qui concerne la prise en compte des produits forestiers non ligneux (domestication ou plantation d'espèces productrices de PFNL) et de l'économie d'énergie (valorisation de technologies à faible émission de mono oxyde ou dioxyde de carbone, etc.) dont elles sont les principales actrices.

Au cours de la phase, il sera pris en compte des critères de mesures de discrimination positive en faveur des organisations de personnes vulnérables (handicapées, groupes sensibles) porteuses de requêtes éligibles.

2.2.2.6 Les niches de la phase opérationnelle VI et priorités nationales

Les différentes conventions signées et ratifiées par le Burkina Faso et les principales stratégies et politiques nationales sur lesquelles se fondent la planification des interventions en matière d'environnement sont indiquées sur le tableau ci-dessous.

Tableau N° 3 : Situation des conventions signées et des textes nationaux supports de la planification des interventions en matière d'environnement

Conventions et cadres de planification nationaux	Date de ratification ou d'adoption	Responsable
Convention sur la Diversité Biologique (CBD)	02/09/1993	SP/CONED
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	Février 2001	SP/CONED
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	02/09/1993	SP/CONED
Communications Nationales sur les Changements Climatiques (1 ^{ère})	Décembre 2001	SP/CONED
Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National (NAMA/ UNFCCC)		SP/CONED
Convention des Nations Unies contre la Désertification (UNCCD)	26-1-1996	SP/CONED
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)	12/04/2000	SP/CONED
Convention de Stockholm (SC)	13/05/2001	
Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm (NIP)	-	
Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable(SCADD)	Décembre 2010	SP/SCADD
Auto évaluation des Capacités Nationales à Renforcer par le GEF (NCSA)	Décembre 2007	SP/CONEDD
Exercice de Formulation du Portefeuille de projets pour le GEF-VI (NPFE)	En cours	MERH
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	2010	SP/CONEDD
Code forestier	1997	MERH
Code de l'environnement	1999	MERH
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.	Paris 02-07-1987	
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Montréal 18-10-1989	
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Copenhague / 1995	
Convention pour la protection de la couche d'ozone	Vienne / 28-06- 1988	
Convention internationale pour la protection des végétaux.	Rome / 1994	DGPV
Protocole de Kyoto	31 mars 2005	SP/CONEDD
Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	31 mars 2005	INERA

Pour la cohérence de la phase opérationnelle VI avec les engagements nationaux et les programmations stratégiques du PNUD, la mise en œuvre de la phase opérationnelle VI va fonder ses actions sur les conventions signées par le Burkina Faso et les textes nationaux en vigueur pour une synergie et une pertinence de son intervention. Les programmations stratégiques en cours du Bureau pays du PNUD seront prises en compte dans un souci de cohérence des interventions. Une relecture sera faite en temps opportun pour la prise en compte de celles de l'UNDAF 2016-2021 du PNUD Burkina

Les interventions de la phase opérationnelle VI se fondant sur les engagements, stratégies et politiques nationaux, elles contribuent non seulement à la mise en œuvre des priorités nationales mais également à la réalisation des axes dégagés dans la situation de référence.

Le tableau ci-dessous indique la cohérence entre les initiatives stratégiques du PMF/FEM et les axes dégagés dans la situation de référence des deux zones prioritaires.

Tableau N° 4 : Contribution du PMF/FEM aux priorités nationales par domaines focaux du FEM

Axes d'intervention Domaines Focaux du FEM	Centre Est	Centre Sud
Diversité Biologique	Zones de pâture; Pistes de bétail Jardins botaniques Forêts villageoises, et de mises en défens; Bois sacrés Zovic Préservation d'espèces productrices de PFNL	Zones pastorales, zones de pâture; Périmètres de reboisement; Délimitation de forêts villageoises et de mises en défens; préservation et domestication des espèces productrices de PFNL (plantations ciblées); Enrichissement des forêts
Changement climatique	Energies alternatives (énergie solaire, biocarburant) Economie d'énergie Adaptation-Résilience aux changements climatiques Gestion des feux de brousse Reboisement	Energies alternatives (énergie solaire) Economie d'énergie Adaptation-Résilience aux changements climatiques Feux de brousse Reboisement
Dégradation des sols	DRS-CES (aménagement antiérosifs et végétalisation) ; Protection des berges des plans d'eau; RNA; Agroforesterie Reboisement; Enrichissement des forêts Gestion des emballages plastiques	Aménagements antiérosifs et végétalisation; Protection des berges des plans d'eau; RNA; Agroforesterie

Tableau N° 5 : Contribution du PMF/FEM aux priorités nationales (initiatives stratégiques)

Initiatives stratégiques phase opérationnelle VI du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6 par domaine focal	Priorités Nationales	Régions d'intervention de la phase opérationnelle VI
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société sont bien conservés	Conservation de la biodiversité dans les aires protégées, les forêts naturelles et les zones villageoises aménagées.	Régions du Centre Est et du Centre Sud
Agro-écologie intelligente innovatrice dans un contexte de changement climatique	La gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers) est améliorée	Gestion durable des terres, Défense et restauration des sols/conservation des eaux et des sols	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord,
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	Des appuis aux changements transformationnels vers une faible émission de carbone et vers une voie de développement résilient sont apportés au public cible	Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de technologies à faible consommation de bois	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	l'élimination, le traitement et la réduction des rejets des polluants organiques persistants (POPs), ODS, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial sont accrues	Contrôle et gestion des produits chimiques	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord
Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous régionale, la planification et les cadres juridiques est renforcée	Développement d'espaces de concertation et de dialogue	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord
Inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones)	l'intégration du genre de la politique d'égalité entre les sexes ainsi que l'engagement du FEM avec les peuples autochtones sont pris en compte dans les plans d'actions et principes.	Promotion du genre, implication des jeunes et développement inclusif	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord
Contribution aux plateformes mondiales de gestion de la connaissance	La contribution aux efforts KM (gestion des connaissances) du FEM est effective	Renforcement des capacités par la capitalisation, la diffusion et la vulgarisation des bonnes pratiques	Régions du Centre Est, du Centre Sud et du Nord

2.2.2.7 Le Grandmaking+

Il va s'agir du renforcement du dialogue OSC-Gouvernement, de l'influence des politiques, de la promotion de l'inclusion sociale, de la complémentarité entre le PMF/FEM et la programmation² stratégique du Bureau Pays du PNUD.

2.2.2.7.1 Le renforcement du dialogue OSC-Gouvernement

Il existe plusieurs regroupements d'OSC engagés dans le dialogue avec le Gouvernement sur plusieurs aspects de la vie sociale. Toutefois et de manière spécifique, ce type de regroupement n'existe pas autour de la gestion des ressources naturelles et des produits chimiques. L'ampleur de ces questions et du vide organisationnel sont aujourd'hui perçus par certaines organisations et associations. Celles-ci ont entrepris, particulièrement dans les zones d'intervention prioritaire, de s'organiser au niveau local. C'est le cas dans le Centre Sud particulièrement que l'organisation de ces regroupements semble la plus avancée pour amorcer le dialogue avec les services publics autour de la gestion des aires protégées et des produits chimiques (déjà évoqué par la JNP 2015). Au Centre Est, des regroupements encore structurellement faibles existent et peuvent mieux s'organiser également autour de ces questions.

2.2.2.7.2 L'influence des politiques

Les multiples acquis obtenus dans le cadre des différentes phases seront mieux capitalisés et partagés avec les services techniques au niveau provincial, régional et national. D'ores et déjà l'exploitation de ces acquis par certains projets et institutions étatiques (PIF, FIE,...) sont une indication sur les possibilités réelles d'influence des politiques environnementales en général et des approches en particulier. La dynamique enclenchée par la JNP 2015 sur la limitation et le contrôle de l'utilisation des pesticides et des herbicides, offre également des possibilités d'influence à travers l'appui à des activités de promotion du dialogue OSC-Gouvernement.

2.2.2.7.3 La promotion de l'inclusion sociale

Les domaines focaux prioritaires retenus pour la phase 6 offrent de grandes opportunités de promotion de l'inclusion sociale. Si toutes les associations et organisations sont majoritairement dominées par des jeunes avec pour conséquence leur forte inclusion dans les initiatives mises en œuvre par celles-ci, au niveau des femmes, des efforts doivent être faits au cours de la phase 6. Au niveau des zones d'intervention prioritaire, l'intérêt des femmes pour les produits forestiers non ligneux constitue une opportunité de leur implication dans la préservation de la biodiversité à travers des activités d'enrichissement des forêts et zones d'intérêt cynégétique et même dans les aires protégées (à condition qu'elles aient accès pour l'exploitation des PFNL).

Dans la Région du Centre Sud et particulièrement dans la province du Nahouri où l'accès à la terre semble plus facile pour les femmes, les activités de domestication des espèces productives de PFNL seront promues soit collectivement et/ou individuellement. Les expériences pourraient faire l'objet de réplification dans les autres zones sous réserve d'ajustements.

Les dispositions de prise en compte des personnes handicapées seront au centre de réflexions au niveau du Comité National de Pilotage.

2.2.2.7.4 La complémentarité entre le PMF/FEM et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD

Les programmations stratégiques en cours du Bureau pays du PNUD seront également prises en compte dans un souci de cohérence des interventions.

Une relecture sera faite en temps opportun pour la prise en compte de celles de l'UNDAF 2016-2021 du PNUD Burkina

2.2.2.8 Utilisation des fonds du FEM pour phase opérationnelle VI au Burkina Faso

Le FEM 6 a mis à la disposition du PMF/FEM du Burkina Faso pour la phase opérationnelle VI un montant de US 400 000 au titre des fonds CORE. A ce montant s'ajoute une autre allocation du Gouvernement de US 800 000 au titre des fonds STAR mise à sa disposition par le FEM 6. Cette dernière allocation faite au cours du processus d'élaboration du portefeuille des projets du FEM VI par le Gouvernement est non seulement une reconnaissance de l'importance des interventions du PMF/FEM mais également une base de mise en cohérence des interventions dans la Région du Centre Sud particulièrement. En effet, dans cette Région, le Gouvernement envisage de concentrer les investissements du FEM VI dans les aires protégées tout en considérant que des investissements de PMF/FEM dans les villages riverains à travers les associations et organisations communautaires, constitueraient une complémentarité susceptible de garantir des impacts plus importants.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé d'intervenir dans la Région du Nord en insécurité alimentaire quasi chronique, dans le cadre de la prise en charge des projets résilience et de sécurité alimentaire (approches intégrées du FEM VI). Cette Région retenue également pour l'intervention complémentaire du PMF/FEM pendant la phase opérationnelle VI, offre par conséquent une autre possibilité d'intervention cohérente.

2.2.2.8.1 Répartition des fonds

Conformément aux orientations stratégiques l'allocation des fonds sera la suivante :

- 70% de l'allocation CORE sera concentré sur les Régions du Centre Sud et du Centre Est ;
- 30% de cette allocation sera réservé pour le financement d'initiatives stratégiques dans les 2 régions de concentration mais surtout dans la région du centre, zone complémentaire.

Comme pour les Fonds STAR alloués par le Gouvernement au PMF/FEM, la répartition des Fonds CORE se conformera à la décision prise par le Gouvernement pour ce qui est du pourcentage d'utilisation et de la zone qui semble être celle du Nord et pour des projets liés à la résilience des populations aux changements climatiques¹.

2.2.2.8.2 Démarche opérationnelle pour l'utilisation des fonds

Les requérants, constitués par les associations et organisations communautaires auront la possibilité de recourir aux services techniques et/ou aux associations intermédiaires pour un appui au montage de leurs projets et/ou appui à la mise en œuvre des projets.

¹ Le taux de répartition devra être arrêté de commun accord avec le Gouvernement après une proposition du CNP

Les requêtes tant au niveau des fonds CORE que STAR feront l'objet de collecte par la Coordination nationale et d'analyse par le Comité National de Pilotage pour une présélection à l'issue de laquelle seront organisés l'identification concertée, l'appui à la finalisation du montage et l'approbation des projets à financer par le CNP. Avant le lancement officiel de la procédure, les documents de base (canevas, note d'information sur la phase 6) seront préparés et/ou revus afin d'intégrer les leçons tirées de la phase V.

La formalisation des accords entre les porteurs des projets approuvés et la Coordination nationale, devrait conclure le processus de financement pour le démarrage effectif des activités.

Les modalités de gestion du financement par tranches seront maintenues et renforcées par le suivi et la supervision qui devraient, au-delà des rapports d'exécution, fournir une information plus complète de l'évolution de la mise en œuvre des projets.

Des activités d'information et de formation seront organisées, outre celles liées aux dossiers de projets, dans les Régions d'intervention afin de :

- mieux outiller les acteurs régionaux sur le PMF/FEM, le processus et les modalités de mise en œuvre des projets ;
- fournir les bases pour une gestion transparente des fonds destinés au financement des projets ;
- jeter les bases pour la gestion durable des acquis écologique, sociaux et économiques.

2.2.2.9 Partenariat pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle VI

La mise en œuvre de la phase opérationnelle VI impose la nécessité de l'établissement de partenariats multiples. Le partenariat PNUD-PMF/FEM-Gouvernement doit être renforcé. Dans les zones d'intervention (prioritaire et complémentaire) des partenariats doivent être établis, par l'intermédiaire non seulement de la Coordination Nationale du PMF/FEM mais également des associations et communautés, avec les projets y intervenant (PAPSA, PNGT2, PAFASP, FIE, PIF). Les structures privées (B 2 Gold dans la Région du Centre Sud) seront également approchées pour apprécier les possibilités de partenariat dans le domaine de la protection de l'environnement.

Pendant la phase opérationnelle VI, des réflexions seront conduites sur la place et positionnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de cette phase. Il s'agira de définir la contribution des collectivités territoriales (communes et régions) dans l'identification (relation avec le plan communal de développement), le financement, la mise en œuvre et la durabilité des projets.

2.2.2.10 Cadre des résultats de la stratégie OP VI du PMF/FEM

Tableau N° 6 : Cadre des résultats de la stratégie de OP6

Composantes Phase Opérationnelle VI	Cibles de la stratégie Nationale	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<p>Composante 1 SGP : <i>Conservation communautaire du paysage terrestre</i></p> <p>1. <i>Améliorer la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres importants sur la base communautaire</i></p>	<p>1. Conservation des aires protégées, des zones tampon, des forêts reliques,</p> <p>2. Enrichissement des espaces de terroir et des aires protégées avec des espèces productrices de PFNL</p>	<p>– Aménagement de zones d'activités spécifiques (pâturage, forêts villageoises, bois sacrés, mise en défens, etc.)</p> <p>– Régénération naturelle assistée ;</p> <p>– Enrichissement ou plantation d'espèces productrices de PFNL</p>	<p>– Nombre de projets</p> <p>– Nombre de plants mis en terre ou protégés</p> <p>– Nombre de plants vivants</p> <p>– Nombre d'hectares</p>	<p>– Rapports d'exécution des projets</p> <p>– Rapports de suivi</p> <p>– Rapports de supervision</p>
<p>Composante 2 SGP : <i>agro-écologie intelligente innovatrice dans le contexte de changement climatique</i></p> <p>– <i>Pratiques agro-écologiques qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO2 et le renforcement de la résilience aux changements climatiques dans les zones tampons des aires protégées et des corridors forestiers</i></p>	<p>1. Promotion de mesures d'adaptation et de résilience aux effets du changement climatique</p> <p>2. Promotion des techniques agro-écologiques</p>	<p>– Promotion d'énergies renouvelables (solaire)</p> <p>– Agroforesterie, Conservation des Eaux et du Sol/Défense et Restauration des Sols ; végétalisation, Régénération Naturelle Assistée,...)</p> <p>– Enrichissements des zones de culture</p> <p>– Reboisement</p> <p>– Protection des berges</p>	<p>– Nombre d'hectares de terres dégradées récupérés (SAE, Zaï, demi-lunes,...)</p> <p>– Nombre d'hectares entretenus ou enrichis,</p> <p>– Nombre de plants plantés ou entretenus</p> <p>– Nombre de Kms de berges protégés</p>	<p>– Rapports d'exécution des projets</p> <p>– Rapports de suivi</p> <p>– Rapports de supervision</p> <p>– Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation</p>
<p>Composante 3 SGP : <i>Co-bénéfice/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faibles émissions de carbone</i></p> <p>– <i>Solutions d'accès à l'énergie communautaire à faible émission de carbone</i></p>	<p>1. Promotion de l'énergie solaire.</p> <p>2. Promotion des pratiques d'économie d'énergies à forte émission de carbone</p>	<p>1. Appui à la mise en place et au fonctionnement du Centre Régional de formation des Grands-mères ingénieures du solaire</p> <p>2. Appui à la mise en place de technologies d'économie d'énergie</p>	<p>– Nombre des femmes formées</p> <p>– Nombre de villages touchés</p> <p>– Nombre d'installations réalisées</p> <p>– Retombées économiques</p>	<p>– Rapports d'exécution des projets</p> <p>– Rapports de suivi</p> <p>– Rapports de supervision</p> <p>– Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation</p> <p>– Rapports d'études</p>

Composantes Phase Opérationnelle VI	Cibles de la stratégie Nationale	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<u>Composante 4 SGP : Coalition au niveau local et mondial de gestion des produits chimiques</u>	1. Promotion des mesures de précautions pour l'utilisation des produits chimiques 2. Renforcement des capacités de regroupement des OSC contre les produits chimiques et/ou pour des produits alternatifs (biofertilisants, bio phytosanitaires,..)	Sensibilisation sur l'utilisation des produits chimiques et des produits alternatifs Organisation d'activités d'information et de formation sur les produits chimiques Appui à l'organisation de coalition contre les produits chimiques.		<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution des projets - Rapports de suivi - Rapports de supervision - Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation
<u>Composante 5 SGP : Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement</u>	Renforcement des espaces de concertation OSC-Gouvernement Renforcement des capacités de dialogue des OSC	Renforcement des capacités de dialogue des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de regroupements d'OSC - Nombre et qualité d'activités réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution des projets - Rapports de suivi - Rapports de supervision - Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation - Rapports d'études
<u>Composante 6 SGP : Promouvoir l'inclusion sociale</u>	Implication aux différents processus des femmes, des jeunes et des marginalisés	Prise en compte dans l'analyse des requêtes, projets et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de requêtes soumises par catégories d'acteurs - Nombre de dossiers mixtes, - Nombre de femmes ; de jeunes et de « marginalisés » pris en compte dans chaque projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution des projets - Rapports de suivi - Rapports de supervision - Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation - Rapports spécifiques d'études
<u>Composante 7 : Portée mondiale du programme de connaissances basée sur les pratiques du citoyen</u>	Promotion de bonnes pratiques	Identification, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité des bonnes pratiques promues - Nombre et qualité des supports utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution des projets - Rapports de suivi - Rapports de supervision - Rapports d'auto-évaluation et d'évaluation - Rapports spécifiques d'études

2.2.2.11 Mobilisation des ressources

Dans ce cadre, l'initiative « Grands-mères ingénieures du solaire » va constituer un axe important avec l'ouverture annoncée du Centre Régional de formation à Nobili (Région du Centre Sud) avec l'appui financier de Barefoot College et du Gouvernement de l'Inde et du Burkina Faso. La forte implication de la Coordination Nationale dans l'identification et la mise en route des femmes devant être formées en Inde pour la gestion du Centre, indique clairement les opportunités qui existent dans ce domaine. Toutefois, des dispositions devraient être prises pour assurer le transfert total de la gestion de cette initiative au Gouvernement du Burkina Faso sans exclure des appuis ponctuels.

En outre, l'initiation, la concrétisation ou le renforcement de partenariats avec les acteurs du secteur privé (pétroliers, miniers, etc.) seront explorés. Il s'agira particulièrement avec ceux-ci d'envisager les possibilités d'un plus grand impact de celles-ci en matière de restauration et de restauration de l'environnement, au-delà du caractère publicitaire de leurs actions en faveur de l'environnement.

Enfin, les négociations seront engagées ou renforcées avec les points focaux des différentes conventions dans l'optique de faire du PMF/FEM le mécanisme de délivrance de leurs fonds destinés aux OCB.

Dans le même chapitre, les activités tendant à la synergie entre le PNUD/PMF-FEM d'une part et d'autre part le Gouvernement seront renforcées à travers la participation du PMF/FEM à toutes les manifestations techniques ou politiques liées à la gestion durable de l'environnement mondial (élaboration de politiques et stratégies, implication des démembrés de l'Etat au programme, participation aux instances spécifiques et nationales, plaidoyer, etc.)

2.2.2.12 Gestion des risques

Les risques identifiés pour la phase opérationnelle VI sont essentiellement en rapport avec (i) le cofinancement, (ii) l'engagement des acteurs (associations et STD), (iii) le maintien de la dynamique par la nouvelle Coordination Nationale et (iv) l'évolution de la situation politique nationale. Le tableau ci-dessous présente ces risques et les mesures prévues pour leur atténuation.

Tableau N° 7 : Risques identifiés pour la phase opérationnelle VI

Description du risque	Degré	Probabilité	Mesures d'atténuation
Difficile mobilisation du cofinancement tant au niveau des associations et organisations communautaires que du PMF/FEM avec d'autres partenaires techniques et financiers	Moyen à faible	Moyenne à forte	Association de certains partenaires aux activités régionales et nationales Renforcement des concertations avec les partenaires potentiels dans les Régions et au niveau national Etablissement de relations avec certaines coopérations bilatérales (Luxembourg, Danemark, Suède, ...).
Démotivation éventuelle des requérants si le nombre de leurs requêtes ayant reçu des suites favorables est restreint	Faible à Moyen e	Faible à Moyen	Suivi et analyse des résultats des campagnes de collectes des requêtes pour dégager non seulement les difficultés et les activités nécessaires pour maintenir la motivation des requérants. L'envoi de notes techniques de synthèse des résultats pouvant être affichées dans les Régions devrait également aider à maintenir cette motivation
Maintien de la dynamique par la Coordination Nationale, du fait de la mise en place d'une nouvelle avec le départ à la retraite de la Coordinatrice Nationale du Programme	Moyen	Moyenne	Le maintien de la dynamique par la nouvelle équipe sera déterminant. L'appui du CNP à travers un suivi plus rapproché au démarrage de la phase s'avère nécessaire.
Troubles politico-sociaux	Forte	Forte	Procéder à des réajustements pour prendre en compte une telle évolution à travers une planification adaptée des activités et une bonne réactivité pour faciliter leur mise en œuvre
Catastrophes naturelle	Faible à Moyen	Faible à Moyen	Efforts à fournir pour la formulation et la mise en œuvre de projets résilients au niveau des différentes Régions.

ANNEXES

Annexe 1 : Situation de référence des Régions du Centre Est et du Centre Sud

Région Elément de Référence	Centre Est	Centre Sud
Potentialités	<ul style="list-style-type: none"> - Pluviométrie encore satisfaisante en termes quantitatif (800 à 900 mm/an - Couvert végétal relativement encore abondant particulièrement dans le Koulpelogo ; - Diversité biologique appréciable entretenue par des forêts naturelles, des reliques ou des formations anthropiques mises en place (Forêt intercommunale de Sablogo (9000 ha), des zones pastorales (Nouhao, et de plusieurs barrages et retenues d'eau de zones cynégétiques (Zovic de Yondé, Zovic de Soudigui, de refuge local des hippopotames de Wozzi)...; - Une pluviométrie; - Accès avec des axes routiers (RN) favorisant les échanges entre la Région et Ouagadougou et le Togo; - Production de contre saison importante - Réseau hydrographique dense avec de nombreux barrages (Lalgaye, Bagré, Soudigui, Kompienga rive droite....) - Aménagements de défense et conservation et des eaux et des sols (SAE); - Implantation de Bagré pôle ; - Cheptel relativement important (402100 bovins et 1 651 600 petits ruminants en 2011); - Existence d'une grande zone pastorale à la Nouaho dans laquelle est promue la production, la fauche et la conservation du fourrage qui fait tâche d'huile - Production agricole importante (407 593 t de céréales en 2010-2011, 336534 t en 2012-2013); - Mouvement associatif important et assez dynamique avec une forte représentation féminine surtout autour des PFNL; 	<ul style="list-style-type: none"> - Couvert végétal relativement encore abondant particulièrement dans le Nahouri (malgré une dégradation amorcée notamment à Tiébélé, Ziou et Zecco) ; - Diversité biologique appréciable avec 2 entités forestières et fauniques protégées avec 2 corridors (PNKT et Ranch de Nazinga) à côté de forêts naturelles reliques ou mises en place, de 5 zones pastorales et de plusieurs barrages et retenues d'eau - Une pluviométrie encore satisfaisante en termes quantitatif (800 à 900 mm/an) ; - Accès avec des axes routiers (RN5 et bretelle RN5-Manga) favorisant les échanges entre la Région et Ouaga et en direction du Ghana; - Production de contre saison importante surtout au Bazega influencée par la proximité de Ouagadougou - Plusieurs aménagements de défense et conservation et des eaux et du sol (aménagement de sites antiérosifsE) particulièrement au Bazega et au Zoundweogo - Intervention de plusieurs projets et ONG (PNGT2, PAPSA, TreeAid, Naturama) - Cheptel relativement important et varié - Amorce de la production et de la fauche et conservation du fourrage - Production agricole couvrant généralement les besoins alimentaires des populations (couverture de plus de 90 à 100% des besoins) - Mouvement associatif important et assez dynamique avec une forte représentation féminine surtout autour des PFNL - Présence d'associations ou ONG locales jouant un rôle d'appui aux autres organisations et aux communautés à travers des projets spécifiques (NATURAMA, WLV, GMW)

Région Elément de Référence	Centre Est	Centre Sud
Potentialités	<ul style="list-style-type: none"> - Présenced'associations ou ONG locales pouvant jouer un rôle d'appui aux autres organisations et aux communautés à travers des projets spécifiques (Bissakou Pou, A3E, Dapuka...); - Disponibilité d'un accompagnement technique du mouvement associatif: agents techniques ayant une expérience d'accompagnement d'intervention du PMF/FEM, d'ONG et d'associations bien structurées - Disponibilité et engagement des associations et autres organisations pour assurer leurs activités moyennant quelques appuis; - Existence de collectifs d'associations pouvant constituer des cadres de dialogues et de plaider avec les pouvoirs publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un accompagnement technique du mouvement associatif: agents techniques ayant une expérience d'accompagnement d'intervention du PMF/FEM, ONG et Associations plus structurées; - Existence de comités et clubs dans les villages riverains du PNKT en relation avec les associations; - Disponibilité et engagement pour assurer des activités relevant des objectifs des associations et autres organisations si des appuis sont assurés - Perspectives de création de regroupements entre les associations pour constituer des cadres de dialogues et de plaider avec les pouvoirs publics. - Projet de réalisation du Centre Régional de Formation des grands-mères ingénieurs du solaire (Nobili)
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation de l'espace régional ne préservant pas de possibilités pour assurer toutes les activités des communautés (particulièrement l'élevage : parcours, pâturage et abreuvement); - Forte pression foncière sur les aires protégées pour les activités (exploitation agricole, mobilisation d'autres revenus,...); - Pratiques impropres dans les zones de terroirs (coupe abusive de bois, feux de brousse, carbonisation, ébranchements sauvages, ramassage du sable); - Insécurité foncière qui limite les investissements avec pour conséquence l'exploitation minière des espaces pour l'agriculture; - Orpaillage avec des conséquences multiples (dégâts environnementaux, pollution,...); - Insuffisance des barrages et retenues d'eau; - Faiblesse des moyens des services techniques (logistiques, Ressources humaines, matériels et financiers) ne permettant pas un encadrement adéquat des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tentative d'organisation de l'espace régionale non aboutie avec pour conséquence les limites pour certaines activités des communautés (particulièrement l'élevage: parcours, pâturage et abreuvement) - Forte pression foncière sur les aires protégées (exploitation agricole, mobilisation d'autres revenus,..) - Pratiques impropres dans les zones de terroirs (coupe abusive de bois, feux de brousse, carbonisation, ébranchements sauvages, ramassage du sable) - Insécurité foncière qui limite les investissements avec pour conséquence l'exploitation minière des espaces pour l'agriculture - Orpaillage avec des conséquences multiples (dégâts environnementaux, pollution,...) - Insuffisance des barrages et retenues particulièrement au Nahouri - Blocages culturels dans certaines zones autour de certaines activités de plantation (tamarinier, baobab, Moringa,) - Faiblesse des moyens des services technique (Rh, matériels et financiers.

Région Elément de Référence	Centre Est	Centre Sud
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Grande pression sur les ressources naturelles: champs, bois d'énergie, pharmacopée, braconnage, pratiques culturelles, pêche, cueillette des produits immatures, ... - Ensablement des cours d'eau, barrages et retenues d'eau; - Exploitation de carrières de sable pour la construction; - Envahissement par les sachets plastiques; - Utilisation abusive des pesticides herbicides non homologués du fait de la porosité des frontières; - Obstruction des pistes et couloirs de passage des animaux; - Conflits entre éleveurs et agriculteurs; entre éleveurs, agriculteurs et services techniques de l'environnement - Empiètement des zones protégées (Forêt classée de Sitenga dans la commune de Baskouré entièrement envahie) et pratiques destructives dans les espaces de terroir; - Appauvrissement des sols; - Pollution par les pesticides, insecticides et autres produits utilisés dans l'orpaillage (cyanure et mercure) avec pour conséquence la mortalité d'animaux (mort de 5 bœufs en août 2015 à Soudigui); - Gouvernance et fonctionnement déficients de certaines organisations à la base (problèmes de leadership); - Insuffisante mobilisation des financements propres des organisations du mouvement associatif pour l'autofinancement des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grande pression sur les ressources naturelles: champs, bois d'énergie, carbonisation, pharmacopée, braconnage, pratiques culturelles, pêche, cueillette immature, ... - Ensablement des cours d'eau, barrages et retenues d'eau (au Bazega particulièrement) - Exploitation de carrières de sable pour la construction, - Envahissement par les sachets plastiques - Utilisation abusive des pesticides et herbicides - Obstruction des pistes et couloirs de passage des animaux - Conflits entre éleveurs et agriculteurs; entre éleveurs, agriculteurs et services techniques de l'environnement - Empiètement des zones protégées et pratiques destructives dans les zones tampons, corridors et espaces de terroir - Appauvrissement des sols - Prolifération de pesticides et herbicides non homologués - Pollution par ceux-ci avec pour conséquence la mortalité des animaux et de manguiers attribuée à celle-ci par le mouvement associatif. - Gouvernance et fonctionnement déficients de certaines organisations du mouvement associatif - Attentisme ou trop de subordination aux financements extérieurs de certaines organisations du mouvement associatif
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de collaboration et partenariats divers entre: <ul style="list-style-type: none"> • Services techniques-associations; • Services techniques- ONG-Associations (UICN, Bornefonden, TreeAid, OCADES, Bissakou-pou, A3E...); • Services techniques- projets et programmes (PNGT2, PAPSA, PAFASP, PRP, ANPFNL, FAARF...); 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de collaboration et partenariats divers entre: <ul style="list-style-type: none"> • Services techniques-associations, • Services techniques- ONG-Associations (NATURAMA, Tree Aid, PMF/FEM, OCADES, Bornefonden, GMW, WLV,...) • Services techniques- projets et programmes (PNGT, PAPSA, PAFSP, PRP, PASMED, ANPFNL, FAARF, PONASI,...)

Région Elément de Référence	Centre Est	Centre Sud
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Associations et organisations communautaires; • Associations-PTF ou établissement de relations commerciales avec des partenaires extérieurs (PFNL); • Associations-MPF. <p>– Existence de relations partenariales entre composantes du mouvement associatif et également avec des partenaires techniques et financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Associations et organisations communautaires • Associations-PTF ou établissement de relations commerciales (PFNL) • Associations-MPF <p>– Existence de relations partenariales entre composantes du mouvement associatif et entre celui-ci et avec des partenaires techniques et financiers</p> <p>–</p>
	<p>– Potentiel régional en ressources naturelles encore appréciable produisant des PFNL;</p> <p>– Conditions climatiques favorables pour des activités de protection et de restauration des ressources naturelles;</p> <p>– Proximité du Togo et du Ghana pour l'écoulement des productions ASP;</p> <p>– Engouement pour la transformation et la commercialisation des PFNL;</p> <p>– Existence de ZOVIC dynamiques assurant la préservation de la biodiversité dans les espaces de terroir.</p> <p>– Existence d'associations et d'organisations assez dynamiques et d'un environnement d'accompagnement assez engagé</p>	<p>– Potentiel important de ressources forestières constituant un poumon vert et produisant des PFNL</p> <p>– Conditions climatiques favorables pour des activités de protection et de restauration des ressources naturelles</p> <p>– Proximité de Ouagadougou et du Ghana pour l'écoulement des productions ASP</p> <p>– Engouement pour la transformation et la commercialisation des PFNL</p> <p>– Existence d'associations et d'organisations assez dynamiques et d'un environnement d'accompagnement assez engagé</p> <p>– Existence de plusieurs organisations communautaires dans les villages riverains des aires protégées qui contribuent à la préservation de la biodiversité de ceux-ci.</p>

Elément de Référence	Région Centre Est	Centre Sud
<p style="text-align: center;">Axes d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • Zones pastorales, zones de pâture; • Périmètres de reboisement; • Délimitation de forêts villageoises et de mises en défens; • préservation et domestication des espèces productrices de PFNL (plantations ciblées); • Enrichissement des forêts. - Gestion durable des terres dans le contexte des changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements antiérosifs et végétalisation; • Protection des berges des plans d'eau; • RNA; • Agroforesterie. - Renforcement d'espaces de dialogue du mouvement associatif pour constituer un interface de négociation, de plaidoyer et de lobbying : <ul style="list-style-type: none"> • autour de la gestion durable des ressources naturelles; • pour le contrôle de l'utilisation des produits chimiques; • pour le développement inclusif. - Promotion des bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> • Voyages d'échanges d'expériences; • Renforcement des capacités des acteurs de la protection de l'environnement (Services techniques, acteurs du mouvement associatif et communautaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la préservation par les acteurs des villages riverains de la biodiversité des zones protégées (PNKT, Ranch de Nazinga), des Zones pastorales et des forêts naturelles reliques (reboisement, entretiens des espaces de protection, RNA, Aménagements) - Appui à la préservation et à la domestication des espèces productrices de PFNL (plantations et/ou reboisements ciblés) - Appui fonctionnement et au renforcement d'espaces de concertation du mouvement associatif pour constituer un interface de dialogue: <ul style="list-style-type: none"> • négociation, plaidoyer et lobbying autour de la gestion et la préservation du patrimoine forestier, faunique et agricole de la Région, • pour le contrôle de l'utilisation des produits chimiques, • pour des mesures développant plus l'intérêt des populations riveraines pour les aires protégées,...) • Sensibilisation des communautés à la base. - Appui au renforcement des capacités des acteurs de la protection de l'environnement (Services techniques, acteurs du mouvement associatif et communautaire)

Annexe II : Implication des parties prenantes au processus de mise en œuvre et de suivi évaluation de la stratégie

Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Relecture du canevas d'élaboration des projets	CN et CNP	En début de phase
Suivi de la campagne de collecte des requêtes dans les régions.	CN	Une fois par campagne
Missions d'identification	CN et CNP	1 fois par campagne de collecte
Appui à la reformulation des projets présélectionnés	CN et CNP	1 ou 2 fois/ an
Finalisation des projets intégrant le dispositif de suivi-évaluation	CN	1 fois au cours de la formalisation
Enregistrement des projets sur la base de données	CN	1 ou 2 fois/ an
Suivi du projet sur Atlas	CN	Permanent
Mise en place des comités locaux de gestion (CLG)	Bénéficiaires, STD et CN	Au démarrage du projet
Formation des membres des CLG en gestion administrative et financière des projets	CN et CNP	Au démarrage du projet
Missions de restitution aux communautés bénéficiaires et aux services techniques impliqués	CN et CNP	Au démarrage du projet
Suivi permanent	CLG, Organisations Relais	1 fois par semaine pour les projets en phase active
Suivi périodique	STD : Environnement, Agriculture et Ressources animales	Conformément au plan de suivi du projet (Cf. dossier)
	CN	1 fois par semestre
Supervision	CN et CNP	1 fois par an
Auto évaluation assistée	CLG, CN CNP, STD	A mi-parcours du projet
Analyse des rapports d'exécution technique et financière des projets ;	CN	Avant tout décaissement de tranche
Séance de travail avec les responsables des projets en difficulté au siège de la Coordination Nationale	Coordination Nationale	Au besoin
Mission de contrôle des projets en difficulté	Coordination Nationale	Au besoin
Réunion périodique du réseau des bénéficiaires	Réseau et Coordination Nationale	1 fois/an/Région
Atelier de fin de projets	PNUD, CN, CNP parties prenantes, Bénéficiaires et consultants	En fin de cycle

